

Comme il est intéressant de comparer les commentaires du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) à l'annonce qu'il a faite plus tard! Je tiens à préciser que je comprends parfaitement les problèmes de la ville de Cornwall. Je ne m'oppose pas à la désignation de cette région, mais il me semble que le gouvernement a manqué de logique dans cette affaire depuis que la loi relative au développement régional est en vigueur.

Nous devons vraiment examiner le but de ce programme qui est d'éliminer les disparités régionales dans tout le Canada et de développer le potentiel de ressources humaines dans toutes les régions canadiennes. On a déjà mentionné la nature et la structure régionales de l'économie. Je voudrais aussi proposer, car c'est important, qu'on considère davantage la réduction des inégalités de revenu. Je reconnais, certes, que cela ne met pas seulement en cause les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, mais que cela exige aussi que ces programmes soient complétés par d'autres mesures du gouvernement destinées à réduire les inégalités de fortune. Je crois qu'il est essentiel de se rappeler que l'élaboration de programmes de développement régional n'a pas seulement pour but de maintenir ou peut-être d'atténuer les inégalités qui existent dans certaines régions du Canada que nous essayons d'aider avec ces programmes.

Je voudrais examiner, pendant quelques minutes, le fonctionnement des programmes de développement régional du gouvernement, de mon propre point de vue et d'après les renseignements qui ont été fournis aux députés de la Chambre des communes. J'estime certes que cette affaire devrait être étudiée minutieusement par les députés, car il s'agit d'une question de principe très importante. Lorsque nous considérons les politiques mises au point par le gouvernement depuis quelques années, il y a trois domaines différents que nous devons examiner. Le premier domaine fondamental a trait aux hypothèses dont le gouvernement s'est inspiré pour mettre au point et formuler ses programmes. Deuxièmement, nous devons étudier les cadres fondamentaux des programmes encore en voie de développement. Troisièmement, nous devons examiner certains problèmes que pose la mise à exécution de ces programmes. Ces problèmes portent sur les éléments de la fonction et ils sont importants en tant que tels.

Pour revenir au problème initial, il me semble nécessaire d'étudier la toute première hypothèse sur laquelle on a fondé le programme; je veux parler de la politique générale du gouvernement, sa politique de lutte contre l'inflation qui a permis au chômage d'atteindre un niveau élevé au Canada. La question a été longuement débattue à la Chambre. Je tiens à dire que je ressens une grande sympathie pour le ministre, car, selon moi, il est impossible pour lui et pour son ministère d'élaborer un programme sain de développement régional quand celui-ci doit effectivement cadrer dans une politique économique générale qui n'est pas efficace et qui permet l'existence et l'accroissement du chômage au Canada. Compte tenu de cette politique et de la situation, il me paraît impossible d'élaborer un programme apte à réaliser les objectifs envisagés. C'est là, me semble-t-il, la première faille que

[M. Burton.]

nous découvrons lorsque nous examinons certaines des hypothèses fondamentales qu'implique la mise au point d'un tel programme.

L'autre problème fondamental réside dans l'absence d'aucune sorte d'ensemble planifié. J'en ai déjà parlé un peu. En réalité, nous avons eu plus que notre part de décisions de circonstance dans l'élaboration des programmes de développement régional. Dans celui-ci, on a mis au point quelques autres mécanismes grâce auxquels on pourra travailler à résoudre les problèmes posés dans diverses parties du Canada. Une bonne partie du programme a été élaborée indépendamment de toute méthode de planification ou de tout encadrement général. Il ne fait aucun doute qu'il y a eu du travail d'accompli dans ce secteur. J'escompte bien qu'il y en a eu de fait, mais j'ai l'impression que ce travail n'a encore paru dans aucun des programmes dont nous sommes présentement saisis.

La troisième grande lacune dans le programme gouvernemental est à mon avis le suivant: le gouvernement compte aveuglément sur le secteur de l'économie incombeant à l'entreprise privée pour trouver une solution à ce problème. Bien entendu, le fait que la majeure partie de cet argent est dépensée sous forme de subventions à l'entreprise privée démontre bien cette confiance et cette foi du gouvernement. Je ne dis pas que toutes les subventions sont forcément mauvaises, et qu'un tel programme soit inutile, mais distribuer des montants énormes sous forme de subventions à l'industrie privée nous crée de gros problèmes de base, car nous n'avons aucun contrôle sur l'expansion de ces industries et notre contrôle à court terme sur leur expansion et leurs activités est très limité.

Il est très important qu'on le sache, il s'agit du bien-être du peuple, de son sort. Il faut voir la question dans ce cadre élargi aussi bien que dans son contexte étroit. Le ministre, dans ses réponses à des questions qui lui ont été posées de temps à autre, particulièrement celles de mon collègue le député de Waterloo (M. Saltzman) au cours d'un autre débat, a fait savoir que dans certaines régions du pays, le gouvernement contribuerait jusqu'à concurrence de 35 p. 100 du coût d'immobilisation, en plus de toute autre aide à laquelle donnerait droit le nombre d'emplois résultant des innovations apportées à l'industrie en cause.

Je ne m'oppose pas à l'octroi d'une aide spéciale à des régions déterminées du Canada, mais je tiens à faire ressortir à quel point l'on compte sur l'entreprise privée, le secteur privé de l'économie pour aider à résoudre des problèmes de développement régional. A mon avis, tant que le gouvernement s'en tiendra à cette méthode, son programme sera voué à l'échec, car elle est tout simplement inopérante et n'apportera aucune solution définitive.

Le quatrième postulat fondamental est que le gouvernement admet des politiques contradictoires en ce qui concerne les entreprises qui existent déjà. Un des aspects de cette question concerne évidemment l'appartenance des firmes qui reçoivent une aide financière. On a déjà beaucoup parlé de l'aide accordée aux sociétés étrangères